Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20260710-LPDC_26_07_50-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DES PORTES DU COGLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juillet à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du six juillet avec affichage à la porte de la Mairie,* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Aymar de Gouvion Saint Cyr, Maire des Portes du Coglais.

Nombre de membres
1. En exercice : 23
2. Présents : 18
3. Votants : 22

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	P	JOUDET Stéphanie	P
SALIOT Véronique	P	BOIROUX Céline	P
HARDY Gildas	R	BOUTEILLER Anthony	R
LEMONNIER Tiphaine	P	DUSSAUX Sophie	P
GOUDAL Patrice	P	DENOUAL Cindy	P
MONTEMBAULT Mélanie	P	PERRODIN Laura	A
VALLÉE Pascal	P	PIROTAIS Jean-Pierre	P
LECÈNE Yoann	P	MARIE Murielle	P
BRARD Hervé	P	CELLIER CHENOIR Lydie	R
JUILLARD Patrick	P	PIERRE Stéphane	P
LEBON Catherine	P	LE BAIL Gwénaëlle	P
BOURGEON Stéphane	R		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
HARDY Gildas	LECÈNE Yoann	Ensemble de la séance
BOUTEILLER Anthony	VALLÉE Pascal	Ensemble de la séance
BOURGEON Stéphane	de GOUVION SAINT CYR Aymar	Ensemble de la séance
CELLIER CHENOIR Lydie	PIERRE Stéphane	Ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Patrice GOUDAL a été désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20260710-LPDC_26_07_50-DE

Délibération n° 26.07.50

Vente terrain (+-100 m²) lotissement Clos des Roses
(Délibération de principe)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande de Monsieur Fabien THOMAS concernant l'acquisition d'une partie de la parcelle ZK 106 située au droit de sa propriété dans le lotissement du Clos des Roses.
Il précise que l'espace, objet de cette demande, n'est actuellement pas entretenu par les services municipaux, Monsieur THOMAS en assurant lui-même la gestion depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur le principe de lui vendre cet espace, d'une surface estimée d'environ 100 m ², pour un prix de 21,00€ HT /m². Il précise qu'une demande d'évaluation a été effectuée auprès du service des domaines et que le prix proposé tient compte de cet avis, que les frais de bornage et frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Les membres du Conseil, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acceptent le principe de vente d'un espace communal d'environ 100 m² à Monsieur Fabien THOMAS pour un prix de 21,00 € HT le m².**
- **Prennent acte du fait que les frais de bornage et notariés seront à la charge de l'acquéreur.**

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,

MAIRIE DE LES PORTES DU COGLAIS (Ille-et-Vilaine)

Aymar de GOUVION SAINT CYR

Mairie
1 rue Saint Melaine
35460 Les Portes du Coglais
02.99.98.63.77
mairie@lesportesducoglais.fr